

Les expérimentations 4G – 800 MHz en Outre-Mer

Dans le cadre des appels à candidature pour l'attribution de fréquences pour la téléphonie mobile en Outre-mer, destinées notamment à la diffusion des services 4G, l'Arcep a délivré des autorisations pour des expérimentations, notamment dans la bande 800 MHz dès 2014. L'objectif de ces expérimentations était, notamment, de surveiller les perturbations potentielles que pourrait engendrer la mise en service de sites 4G dans cette bande proche de celle de la télévision. Ces expérimentations visaient également à tester le processus de remédiation des brouillages de télévision, qui sont à la charge des opérateurs de téléphonie mobile.

Le processus s'est largement inspiré de la situation en métropole avec une communication appropriée, le recours au centre d'appel de l'ANFR et une remédiation aux brouillages à la charge de l'opérateur. L'ensemble de ces dispositions ont été précisées dans un guide COMSIS.

N° décision ARCEP	Titulaire	Département	Nombre de sites	Fréquences	Date de fin de l'expérimentation
2014-0535	Société réunionnaise du radiotéléphone (SRR)	La Réunion	3	801-811 MHz	30 septembre 2014
2014-1061			8	842-852 MHz	28 février 2015
2015-1500			35	801-806 MHz 842-847 MHz	31 mai 2016
2016-1238		La Réunion Mayotte	55 10	801-806 MHz 842-847 MHz	15 octobre 2016
2016-1154	Outremer Telecom	Guadeloupe, Martinique, Guyane	3	801-811 MHz 842-852 MHz	15 octobre 2016
2014-1217	Dauphin Télécom	Guadeloupe Saint-Martin	2	791-801 MHz 832-842 MHz	14 novembre 2014
2014-1003	Orange Caraïbe	Guyane	1	811-821 MHz 852-862 MHz	16 mars 2015
2016-1156					15 octobre 2016

Opérateur SRR (SOCIETE REUNIONNAISE DU RADIOTELEPHONE)

L'opérateur de téléphonie mobile de La Réunion a obtenu le 6 mai 2014, de la part de l'Arcep l'autorisation d'utiliser la bande de fréquence 801-811 MHz / 842-852 MHz (la même que celle utilisée par SFR en métropole) pour établir et exploiter un réseau expérimental utilisant la technologie LTE.

SRR a réalisé une campagne de communication auprès des élus locaux, professionnels (antennistes et bailleurs) et particuliers sur l'expérimentation, les potentiels brouillages et la procédure de remédiation mise en place.

L'expérimentation qui portait initialement sur la mise en service de trois sites LTE-800 MHz à Saint-Denis et à Sainte-Marie de La Réunion a fait l'objet de prolongations successives de la part de l'Arcep avec notamment, une augmentation progressive du nombre de sites autorisés, une extension géographique de l'expérimentation au territoire de Mayotte et enfin une réduction de la bande de fréquences exploitée de 10 MHz à 5 MHz.

L'expérimentation a pris fin le 15 octobre 2016

SRR a eu recours au centre d'appel de l'ANFR pendant toute la durée de l'expérimentation. Une soixantaine de plaintes a été attribuée à l'opérateur. Après intervention d'un antenniste, aucune de ces plaintes ne s'est avérée comme étant finalement liée au déploiement des sites LTE-800 MHz.

Opérateur ORANGE CARAÏBE

L'opérateur de téléphonie mobile Orange Caraïbe a obtenu le 16 septembre 2014, de la part de l'Arcep l'autorisation d'utiliser la bande de fréquence 811-821 MHz / 852-862 MHz (la même que celle utilisée par ORANGE en métropole) pour établir et exploiter un réseau expérimental utilisant la technologie LTE, et ce, jusqu'au 16 mars 2015.

Orange Caraïbe a réalisé des campagnes de communication auprès des élus locaux, professionnels (antennistes et bailleurs) et particuliers sur l'expérimentation, les potentiels brouillages et la procédure de remédiation mise en place.

L'expérimentation portait sur la mise en service d'un seul site LTE-800 MHz à Macouria (20 km à l'ouest de Cayenne), en Guyane.

L'expérimentation a été par la suite prolongée jusqu'au 15 octobre 2016

Orange Caraïbe a eu recours au centre d'appel de l'ANFR pendant toute la durée de

l'expérimentation. Une seule plainte, non liée à la 4G, a été attribuée à l'opérateur pendant la durée de l'expérimentation.

Opérateur DAUPHIN TELECOM

L'opérateur de téléphonie mobile Dauphin Télécom a obtenu le 14 octobre 2014, de la part de l'ARCEP l'autorisation de lancer une expérimentation pilote LTE 4G dans la bande des 800 MHz, et ce, jusqu'au 14 novembre 2014.

L'expérimentation concernait la mise en service de deux sites LTE-800 MHz à Saint-Martin et à Saint-Anne en Guadeloupe.

Dauphin Télécom a communiqué auprès des élus locaux, professionnels (antennistes et bailleurs) et particuliers sur l'expérimentation, les potentiels brouillages et la procédure de remédiation mise en place.

L'opérateur a par ailleurs publié des informations relatives à son expérimentation dans des journaux locaux en Guadeloupe et à Saint-Martin.

Dauphin Télécom a eu recours au centre d'appel de l'ANFR pendant toute la durée de l'expérimentation. Aucune plainte n'a été enregistrée par le centre d'appel de l'ANFR.

Opérateur OUTREMER TELECOM

L'opérateur de téléphonie mobile Outremer Telecom a obtenu le 20 janvier 2016, de la part de l'ARCEP l'autorisation d'utiliser la bande de fréquence 801-811 MHz / 842-852 MHz pour établir et exploiter un réseau expérimental utilisant la technologie LTE

Outremer télécom a effectué une campagne de communication auprès des élus locaux, professionnels (antennistes et bailleurs) et particuliers sur l'expérimentation, les potentiels brouillages et la procédure de remédiation mise en place.

L'expérimentation portait sur la mise en service de trois sites en Guadeloupe, Martinique et Guyane

L'expérimentation a été par la suite prolongée jusqu'au 15 octobre 2016.

Outremer télécom a eu recours au centre d'appel de l'ANFR pendant toute la durée de l'expérimentation. Aucune plainte n'a été attribuée à l'opérateur pendant la durée de l'expérimentation.